

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 16 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le neuf juin deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire de la commune nouvelle de Bazeilles, Monsieur Guy LEPAGE.

Nombre de Membres 41, en fonction 41, qui ont délibéré : 35.

Etaient présents : M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Martine THIERNESSE, M. Stephen KRAUS, Mme Sophie DROZDOWIEZ, Mme Annie QUENTIN, M. Michel GAUTRON, Mme Maria SCHOUAKER, M. René PETITDAN, M. Mistral BANA, Mme Françoise MORETTE, Mme Myriam HIBLOT, Mme Claudine CHATELAIN, M. Robert GALMOT, M. Bernard NOLEVAUX, Mme Anne MANDRA, M. Jean-Paul GRASMUCK, Mme Christelle CAHART, M. Patrick MALLY, M. Michel BELDJOUDI, Mme Noémie MAYET, Mme Brigitte KLEIN, Mme Martine GOFFINET, M. Frédéric JAUMOTTE, M. Steve HABARY, M. Pascal RODRIGUES DA SILVA, M. Olivier BARBIER.

Absente excusée : Mme Marie-Madeleine BANA.

Absents : M. Bertrand CHEMIN, M. Michaël LEFEVRE, Mme Elyane DE MONTAGNAC, M. Nicolas SCHOUAKER, M. Bernard WATLET.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Claude DRUMEL ayant donné pouvoir à M. Jacques BARILLY, Mme Isabelle PARENT ayant donné pouvoir à Mme Noémie MAYET, M. Arnaud FAUCHERON ayant donné pouvoir à M. Marc GUÉNIOT, Mme Cindy DAVESNE ayant donné pouvoir à M. René PETIDAN, M. Jean-Charles MASSIN ayant donné pouvoir à M. Michel GAUTRON, M. Jean-Pierre SAC ayant donné pouvoir à M. Mistral BANA.

Secrétaire élue : M. Stephen KRAUS.

.....

Monsieur LEPAGE procède à l'appel des conseillers puis aborde l'ordre du jour. Les procès-verbaux des séances du 31 mars 2017 et 20 mai 2017 sont adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION N°1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU CCAS DE RUBECOURT ET LAMECOURT:

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur BONNE, premier adjoint, qui présente le compte de gestion 2016 du CCAS de Rubécourt et Lamécourt transmis par le Trésorier. Ces résultats sont conformes aux résultats du compte administratif 2016 du CCAS de Rubécourt et Lamécourt.

Adopté à l'unanimité hors la présence du Maire.

DELIBERATION N°2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU CCAS DE RUBECOURT ET LAMECOURT :

Les résultats du compte administratif 2016 du CCAS de la commune de Rubécourt et Lamécourt font apparaître les montants suivants, à la section fonctionnement :

Dépenses :	3.569,48 €
Recettes :	4.000,00 €
Reprise résultat 2015	3.115,16 €
Excédent de	3.545,68 €

Adopté à l'unanimité hors la présence de Monsieur le Maire.

DELIBERATION N°3 : APPROBATION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS :

Monsieur Francis BONNE présente l'affectation du résultat 2016 du CCAS de Rubécourt et Lamécourt de 3.545,68 € qui s'opère au budget de la commune Nouvelle de Bazeilles au chapitre 002, compte tenu de la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016.

L'affectation de ce résultat est contenue dans la décision modificative n°2 présentée ci-dessous.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°4 : DECISION MODIFICATIVE N2/2017 :

Monsieur le Maire présente les ajustements de crédits prévus à la décision modificative n°2, comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENT :

165 : Dépôts et cautionnements :	+ 1.423,00 €,
2041582 : Subventions d'équipements – Autres groupements :	+ 40.000,00 €,
20422 : Subventions d'équipement – Privé :	- 40.000,00 €,
2032 : Frais de recherche et de développement :	- 3.623,00 €,
2051 : Concessions et droits similaires :	+ 3.200,00 €,
21318 : Autres bâtiments publics :	-1.000,00 €,
2315 : Aménagements :	+45.320,00 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

024 : Cession des immobilisations : +45.320,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

7788 : Produits exceptionnels divers : +1.000,32 €

7035 : Locations de droit de chasse et pêche : -1.000,00 €

002 : Excédent reporté du CCAS Rubécourt : +3.545,68 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

611 : Contrats de prestations de service : +3.546,00 €

Le montant des crédits globaux inscrits au Budget 2017 à chaque section est le suivant :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4.795.135,00 €
- SECTION INVESTISSEMENT : 4.316.976,00 €.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°5 : REVISION DES LOYERS DE VILLERS-CERNAY :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la révision des loyers de la commune de Villers-Cernay, sur la base de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE et figurant dans le bail.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°6 : INDEMNISATION DES FRAIS KILOMETRIQUES POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE NOUVELLE :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le principe du remboursement des frais kilométriques aux agents de la commune nouvelle, qui seraient amenés à utiliser leur véhicule personnel dans l'exercice de leurs missions.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°7 : INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER :

Considérant la législation en vigueur, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir adopter le principe du versement de l'indemnité de conseil annuelle au Trésorier de Sedan pour la durée du mandat, au taux plein.

A la demande de Monsieur BANA, le montant versé en 2016 est communiqué au Conseil municipal pour information.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°8 : MODALITES DE PERCEPTION DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE :

Compte tenu de la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2017, il convient de redéfinir les modalités de perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité perçue par la FDEA.

La redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité est définie par le décret susvisé de 2002 qui en assoit la valeur sur la population totale de la commune nouvelle (population municipale + population comptée à part).

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°9 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES :

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte rendu de la commission locale d'évaluation des charges transférées qui s'est réunie le 16 mai 2017. Aucun point à l'ordre du jour n'a remis en cause le montant de la compensation de la commune nouvelle de Bazeilles qui reste fixé à 1.354.537 €.

Les points évoqués, lors de cette réunion, étaient les suivants :

- Transfert de la compétence des gens du voyage,
- Transfert de la compétence « Lutte contre les inondations »,
- Organisation des manifestations et transfert des subventions correspondantes,
- Régularisation sur la cotisation de Nouzonville au SDIS,
- Compléments aux transferts de charges de personnel constatés en 2016 pour l'action sociale,
- Contingent d'aide sociale (contribution des communes aux dépenses d'aide sociale des Départements).

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°10 : CONTRAT SEGILOG :

Suite au passage en commune nouvelle, le précédent contrat signé avec SEGILOG, dont le terme était fixé en 2018, est devenu caduc.

Le nouveau contrat est conclu pour 3 ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, pour les montants annuels suivants :

- Cession du droit d'utilisation (part investissement) : 5.166,00 € HT
- Maintenance et formation (part fonctionnement) : 574,00 € HT

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°11 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DES ARDENNES : REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE :

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de la réglementation en vigueur concernant la prévention au travail, et en particulier le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 qui a modifié le Code du Travail et qui oblige les employeurs territoriaux à réaliser et à mettre à jour annuellement le « Document unique ».

Ce document présente les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs : c'est un outil destiné à améliorer la sécurité et les conditions de travail ; il est important de développer la prévention car cela permet d'améliorer le fonctionnement de la collectivité, valoriser son savoir-faire et renforcer la cohésion sociale. Monsieur le Maire précise que le rôle des centres de gestion de la fonction publique est d'assister les collectivités pour les soutenir face aux difficultés rencontrées pour satisfaire l'ensemble des exigences réglementaires. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au Centre de gestion de la fonction publique des Ardennes pour permettre à la commune de bénéficier de la prestation de conseil en prévention et d'autoriser le Maire à signer la convention en vue de l'élaboration du document unique.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°12 : GROUPEMENT DE COMMANDES ARDENNE METROPOLE :

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention du groupement de commandes avec ARDENNE METROPOLE pour la Médecine du travail, concernant les visites de médecine préventive, et autres expertises pour les agents dont l'état de santé l'exige.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°13 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE POUR LA MUTUELLE :

Monsieur le Maire propose d'étendre la participation financière de la collectivité prévue par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 pour les agents de la FPT aux agents CAE selon les mêmes règles que les agents titulaires, avec proratisation de la participation en fonction du temps de travail.

- Garantie complémentaire pour les agents justifiant d'un contrat labellisé : 20 € pour l'agent et 11 € par personne à charge couverte par le contrat,
- Garantie maintien de salaire pour les contrats labellisés : participation de 5 € pour tous les agents quel que soit leur grade.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°14 : DELEGATION AU MAIRE :

Suite à une demande de la sous-préfecture, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de fixer un seuil pour le règlement des sinistres à hauteur de 7.622,00 €.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°15 : DEMATERIALISATION :

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures et des actes, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer la convention avec la SPL X DEMAT. L'adhésion à la SPL X DEMAT permettra également d'obtenir le certificat relatif à la signature électronique.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°16 : NOVILIA :

Il est nécessaire de compléter la précédente délibération transmise à Novilia, par la mention suivante :

« Sur notification par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer au Repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. »

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°17 : DESIGNATION DES JURYS D'ASSISES 2018 :

Suite à la demande de Monsieur le Préfet des Ardennes de dresser la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises 2018 à partir de la liste électorale, il est nécessaire de désigner un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral soit 6 personnes.

Le Conseil Municipal, après tirage au sort parmi les listes des électeurs des 3 communes, a désigné la liste des jurés d'assises pour 2018 comme suit :

- Madame MANT Caroline, Eva,
- Madame COULON Danièle épouse LAMBERT,
- Monsieur BEAUDELOT Pascal,
- Madame LIN Bin,
- Monsieur PUISSANT Gérard,
- Monsieur PERRU Arnaud.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N°18 : DEMANDE D'AVIS DU SIGVAD :

Monsieur le Maire rappelle que les conseils municipaux de Bazeilles et de Mouzon ont adopté respectivement les 19 décembre 2016 et 19 janvier 2017 le principe de la sortie du Syndicat Intercommunal de Gestion et de Valorisation de l'Aérodrome de Douzy. Le comité syndical du SIGVAD du 1^{er} mars 2017 a approuvé ces retraits, et a proposé que l'ensemble de l'actif et du passif du syndicat intercommunal de gestion et de valorisation de l'aérodrome soit affecté à la commune de Douzy et a demandé que les conseils municipaux de chaque commune se prononcent sur ce retrait.

Questions diverses :

- Rue du Four à Bazeilles,
- Circuit cycliste des Ardennes 2018,
- Travaux 2017,
- Transports scolaires,
- Travaux au Stade Jean-Claude BERNARD,
- Changement de nom de rue à Rubécourt et Lamécourt,
- Orgue de Bazeilles,
- Parcours sportif à Bazeilles,
- Aménagement des chemins,
- Réforme des NAP pour la rentrée 2017-2018,
- Nettoyage du cimetière.

**La séance est levée à vingt-deux heures,
Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.
Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations.**